

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-400 du 29 novembre 1982

chargeant le Camarade Boukary ALIDOU,
Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage
et de la Pêche, de l'intérim du Camarade
Manassé AYAYI, Ministre du Commerce
pour compter du 2 Décembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promul-
gation de la Loi Fondamentale de la République Populaire
du Bénin ;

VU le décret N° 82-124 du 9 Avril 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 2 Décembre 1982, le Camarade
Boukary ALIDOU, Ministre des Fermes d'Etat, de l'Elevage et
de la Pêche assurera l'intérim du Ministre du Commerce
pendant l'absence du Camarade Manassé AYAYI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 novembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MC-MFEEP 6
AUTRES MINISTERES 18 DPE-DIC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI GDE-CHAN. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1 SGG 4.-